

Pour entrer au collège en toute sérénité, la Ville vous accompagne en répondant à vos questions les plus récurrentes ! Pour plus de réponses, retrouvez notre foire aux questions ci-dessous.

Cap sur le collège

Les collèges disposent-ils d'un parking sécurisé pour vélos et trottinettes ?

Oui, tous les collèges de la ville sont équipés d'un parking sécurisé pour les vélos et les trottinettes au sein des établissements. Toutefois, chaque élève doit venir avec son propre cadenas afin de pouvoir attacher correctement son équipement et garantir sa sécurité.

Une aide aux devoirs est-elle prévue pour les élèves en difficulté ?

Oui, une aide aux devoirs est proposée aux élèves qui en ont besoin. Pour en bénéficier, il est conseillé de se rapprocher du professeur principal, qui pourra orienter l'élève vers le dispositif le plus adapté.

Comment se déroulent les dérogations ?

Dans tous les cas, les demandes de dérogation pour l'entrée en sixième sont encadrées par une réglementation spécifique. Elles sont étudiées par une commission qui se réunit à plusieurs reprises et rend sa décision après examen complet du dossier.

Comment les élèves de 6^e sont-ils accompagnés lors de leur arrivée au collège ?

Ils sont attendus à l'entrée principale du collège, ils sont accueillis dans la cour où sont affichées les différentes classes avec le nom des élèves et le numéro de leur classe, les parents peuvent être présents dans la cour et ce sont les professeurs principaux qui viennent les chercher. Ils sont ensuite dirigés vers une salle de classe ou leur professeur principal se présente et leur explique le fonctionnement de leur année scolaire.

Que se passe-t-il en cas d'absence d'un professeur ? Comment l'emploi du temps est-il ajusté ?

En cas d'absence d'un professeur, les familles sont informées via l'application PRONOTE. Dans la mesure du possible, l'emploi du temps des élèves est réorganisé en concertation avec les autres enseignants afin de regrouper les cours et de limiter les heures de permanence inutiles. Cette organisation vise à optimiser le temps scolaire des élèves tout en assurant un suivi pédagogique cohérent.

Quel est le rôle du CPE dans le fonctionnement quotidien du collège ?

Le Conseiller Principal d'Éducation (CPE) joue un rôle central dans le fonctionnement quotidien du collège, en lien étroit avec les élèves, les professeurs et les familles. Présent à différents moments de la journée, à l'accueil du matin et du soir, pendant les récréations, à la cantine ou en cas d'exclusion temporaire de cours, il assure un suivi régulier des élèves, notamment en dehors du temps de classe. Il organise et participe également à des actions éducatives, comme la semaine de

la bienveillance ou les olympiades avec la classe ULIS. Le CPE est également un relais d'information entre les familles et l'équipe pédagogique : il informe les enseignants de tout changement personnel pouvant influencer la scolarité d'un élève. Responsable de la vie scolaire, il encadre l'équipe de surveillants, reçoit les familles en cas de difficultés et veille à la gestion de la discipline au sein de l'établissement.

Enjeux du projet: [Education](#) [1]

URL de la source (modifié le 01/09/2025 - 11:28): <https://www.pontault-combault.fr/famille-0/education/cap-sur-le-college>

Liens

[1] <https://www.pontault-combault.fr/education>